

# Biodiversité communale et Trame Verte et Bleue en Poitou-charentes : Résultats d'enquête

La démarche participative mise en oeuvre en Poitou-Charentes associe étroitement les communes pour l'élaboration concertée de la Trame Verte et Bleue à travers le Schéma Régional de Cohérence Ecologique. En août 2011, l'Etat et la Région ont invité les 1462 communes de Poitou-Charentes à renseigner un questionnaire portant sur la biodiversité. Des 577 réponses reçues, émanent de manière homogène de tout le territoire régional : l'importance de la biodiversité pour les communes, conscientes des richesses de leur territoire, une sensibilité vis à vis de la préservation de la ressource en eau, la multiplicité et la diversité d'actions déjà entreprises en faveur de cette biodiversité. Si les principes de la Trame Verte et Bleue semblent être assez bien connus, la notion de Schéma Régional de Cohérence Ecologique ne l'est pas. Si quelques craintes ont été formulées quant à la démarche, la majorité des communes sont en attente d'informations et d'outils pour contribuer concrètement à la Trame Verte et Bleue.

## L'enquête en bref

### Objectifs:

- concernant la **biodiversité communale** :
  - apprécier le niveau de connaissance des municipalités sur la biodiversité de leurs communes
  - connaître l'intérêt des municipalités pour la biodiversité de leurs communes
  - connaître les pratiques des municipalités en faveur de la biodiversité locale
  - faire émerger les besoins et les questions des communes sur la biodiversité
- concernant la **Trame Verte et Bleue** :
  - apprécier le niveau de connaissance et l'intérêt des municipalités sur la Trame Verte et Bleue
  - connaître le niveau de prise en compte de la Trame Verte et Bleue par les municipalités

- faire émerger les besoins et les questions des communes sur la Trame Verte et Bleue"

### L'enquête :

Le questionnaire communal a été diffusé par courrier adressé le 1<sup>er</sup> août 2011 aux maires des 1462 communes de Poitou-Charentes. Le courrier contenait également un document pédagogique ainsi que la fiche détaillée de l'état de la biodiversité sur la commune concernée<sup>1</sup>.

Les réponses ont été adressées par retour de courrier, ou directement en ligne jusqu'à la date échéance fixée au 15 novembre 2011 (soit une durée totale de trois mois et demi).

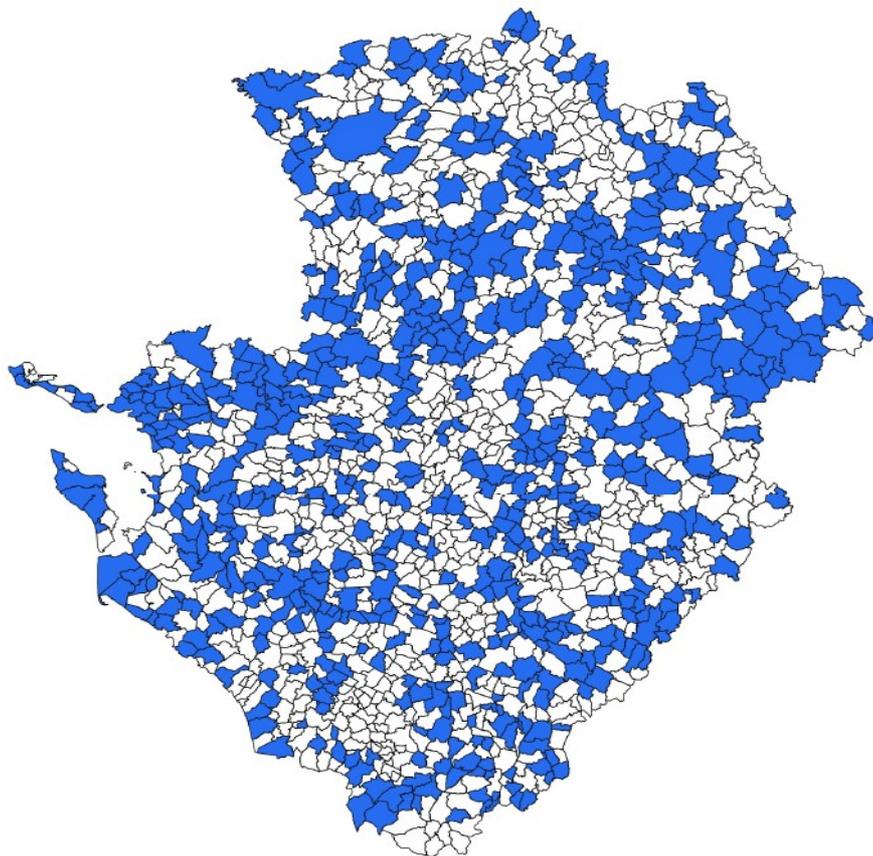
<sup>1</sup> Avec le soutien technique de l'Observatoire Régional de l'Environnement, dans le cadre de sa mission d'animation du Réseau Partenarial des Acteurs du Patrimoine Naturel en Poitou-Charentes

Deux relances par courriel, le 12 septembre et le 21 octobre 2001, ainsi que des relances téléphoniques (environ 350 communes ciblées, dont 200 adhérentes à la Charte “Terre-Saine, votre commune sans pesticides”) ont été effectuées

**Retours :**

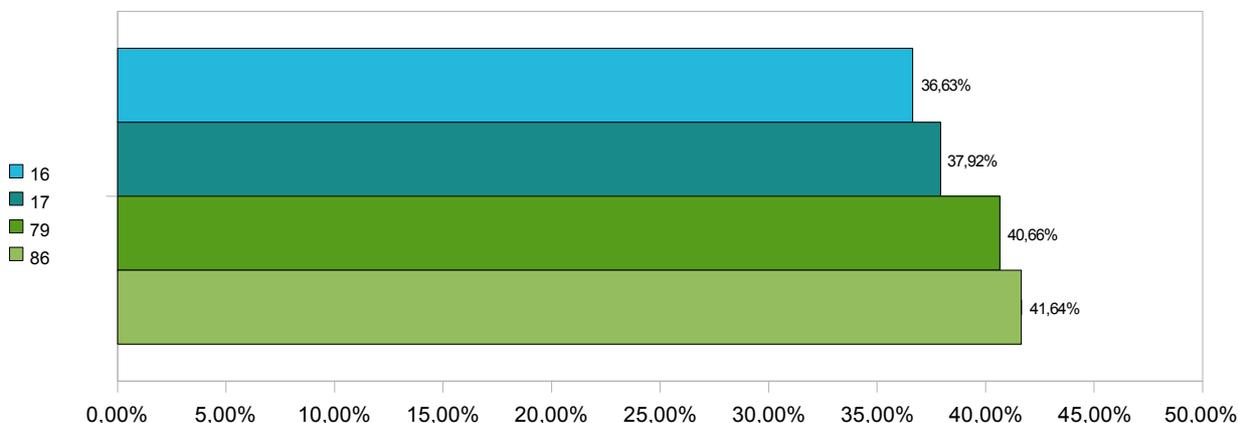
En chiffres :

- Au total, **577** questionnaires ont été reçus (soit 39% de réponses).
- 157 communes ont utilisé la version en ligne du questionnaire, contre 382 pour la version papier, les 38 restantes ayant répondu par retour de mail.
- 329 questionnaires ont été directement renseignés par le maire de la commune, 128 par ses adjoints, les 120 autres ayant été



*Les 577 communes qui ont répondu*

remplis par le directeur des services techniques, les chargés de mission dédiés à l'environnement, secrétaires, etc...



*Répartition départementale des réponses*

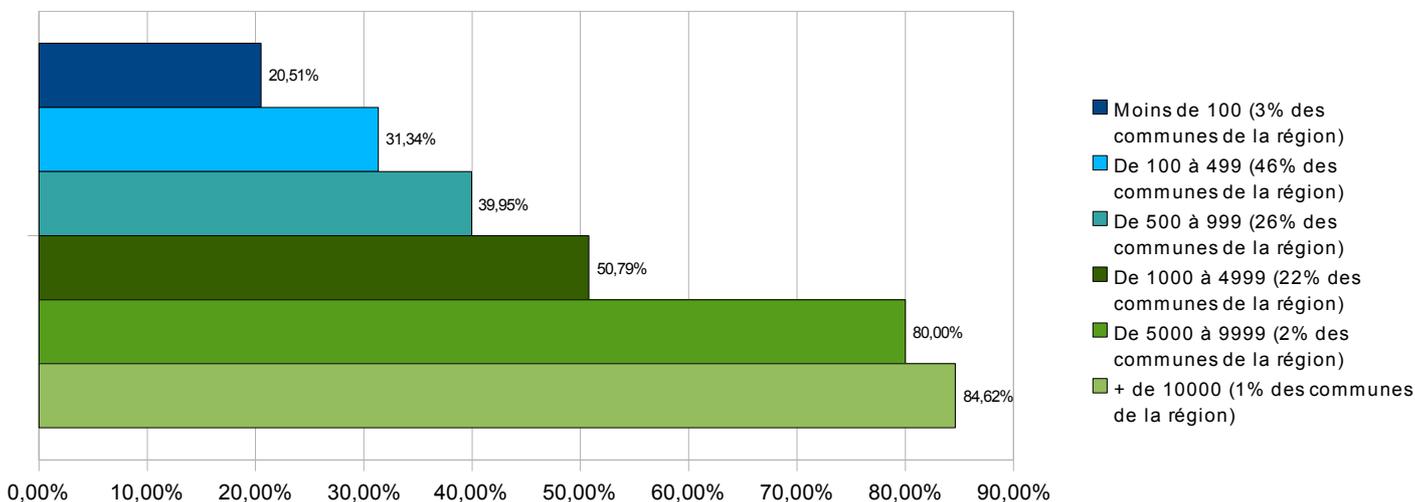
**Spatialisation des réponses :**

On observe une répartition homogène des réponses, avec entre 36 % et 42 % de communes participantes par département (voir graphique).

Ce sont les communes de plus de 10 000 habitants qui ont le mieux répondu à l'enquête avec environ 85 % de réponses pour cette

tranche. Cette catégorie étant également la moins représentée dans la région, le nombre de réponses le plus significatif est celui de la classe des communes de 1000 à 4999 habitants.

Les communes de 100 à 499 habitants, qui représentent presque la moitié des communes de la région, n'ont répondu qu'à hauteur de 30 % environ.



Répartition des réponses selon l'importance démographique des communes

### En savoir plus...

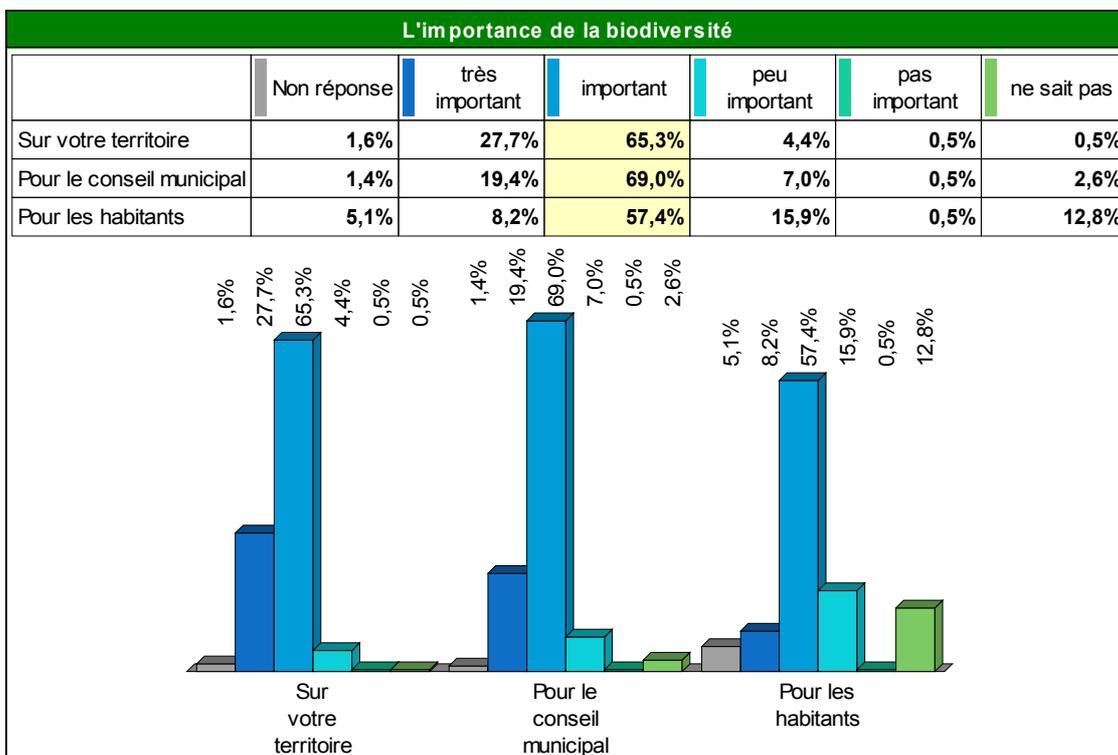
Pour télécharger le document pédagogique ou consulter les fiches communales rendez-vous sur [www.tvb-poitou-charentes.fr](http://www.tvb-poitou-charentes.fr) rubrique "Et la biodiversité sur ma commune ?"

## Biodiversité communale : la vision des communes

### La biodiversité est importante

Plus de la moitié des communes pensent que la biodiversité c'est important, tant sur le territoire que pour le conseil municipal ou les habitants

(elles se prononcent cependant moins pour ces derniers, ne sachant pas ou ne souhaitant pas répondre).



Moyennes obtenues sur questions fermées. Valeurs les plus fortes surlignées en jaune

## Une attention particulière portée à l'environnement, notamment à la ressource en eau

Plus de la moitié des communes déclarent que la préservation de la qualité et de la quantité de la ressource en eau et des milieux aquatiques est la

priorité environnementale principale. Environ la moitié priorisent également la sauvegarde des paysages.

Néanmoins, toutes les propositions apparaissent a minima importantes.

Les priorités environnementales des communes					
	très important	important	peu important	pas important	ne sait pas
Préserver la qualité de la ressource en eau	64,2%	33,9%	2,0%	0,0%	0,0%
Préserver la quantité de la ressource en eau	57,5%	40,9%	1,4%	0,0%	0,2%
Sauvegarder les Paysages	49,2%	48,1%	2,6%	0,0%	0,0%
Économiser l'énergie	43,9%	53,4%	2,3%	0,0%	0,4%
Diminuer l'utilisation des pesticides sur l'espace public	42,4%	51,4%	5,5%	0,5%	0,2%
Diminuer la quantité des déchets	37,7%	58,2%	3,5%	0,4%	0,2%
Préserver la biodiversité	32,4%	63,5%	3,9%	0,2%	0,0%
Maintenir la qualité de vie	31,4%	56,4%	10,3%	1,4%	0,5%

Moyennes obtenues sur questions fermées. Valeurs les plus fortes surlignées en jaune

## Une importance de la biodiversité à tous les niveaux

La quasi totalité des communes s'accorde pour dire que la biodiversité est importante ou très importante pour sauvegarder les richesses de la faune et de la flore.

En outre, les municipalités estiment qu'elle a un rôle important à jouer dans le cadre de vie des habitants, l'image de la commune ainsi que son tourisme et ses loisirs.

C'est néanmoins pour cette dernière proposition que le rapprochement avec la biodiversité fait le moins l'unanimité puisque 20% des communes estiment que la biodiversité est peu importante pour le tourisme.

Pour les communes, la biodiversité c'est important pour :					
	très important	important	peu important	pas important	ne sait pas
La sauvegarde des richesses de la faune et de la flore	46,4%	50,8%	2,1%	0,4%	0,4%
Le cadre de vie des habitants	33,5%	62,3%	3,4%	0,0%	0,9%
L'image de la commune	34,2%	57,1%	7,3%	0,7%	0,5%
Le tourisme de la commune et les loisirs	18,6%	56,6%	20,6%	2,7%	1,5%

Moyennes obtenues sur questions fermées. Valeurs les plus fortes surlignées en jaune

## La disparition des haies perçue comme cause principale de dégradation de la biodiversité, loin devant l'urbanisation

En première position parmi les causes possibles de dégradation de la biodiversité apparait la disparition des haies, des mares et des ruisseaux, suivie par l'utilisation des pesticides. Ces causes sont citées par plus de la moitié des répondants.

Le développement des espèces envahissantes

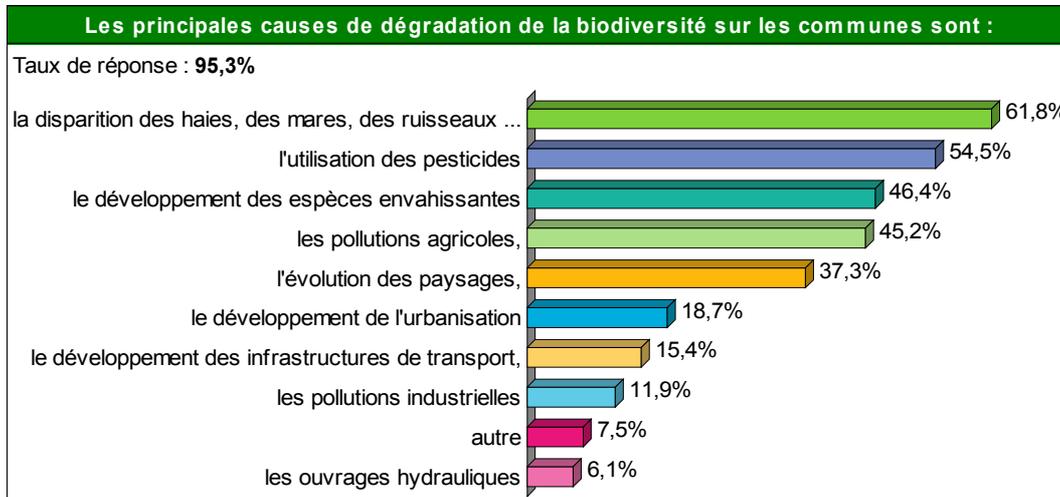
ainsi que les pollutions agricoles se classent en troisième et quatrième position alors que le développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport arrivent loin derrière.

Pourtant, ces dernières années l'urbanisation a été marquée par une très forte consommation d'espace. En Poitou-Charentes, près de 25 000 ha ont été consommés pour la construction neuve entre 1990 et 2006, et ce notamment au détriment des espaces agricoles et naturels

(source: DREAL). De plus, près de la moitié des émissions régionales de Gaz à Effet de Serre est issue des secteurs des transports et du bâtiment.

**Bon à savoir...**

Afin d'aider les collectivités locales, l'ADEME propose l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), pour intégrer les considérations environnementales dans les projets d'aménagement. Plus d'infos sur [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



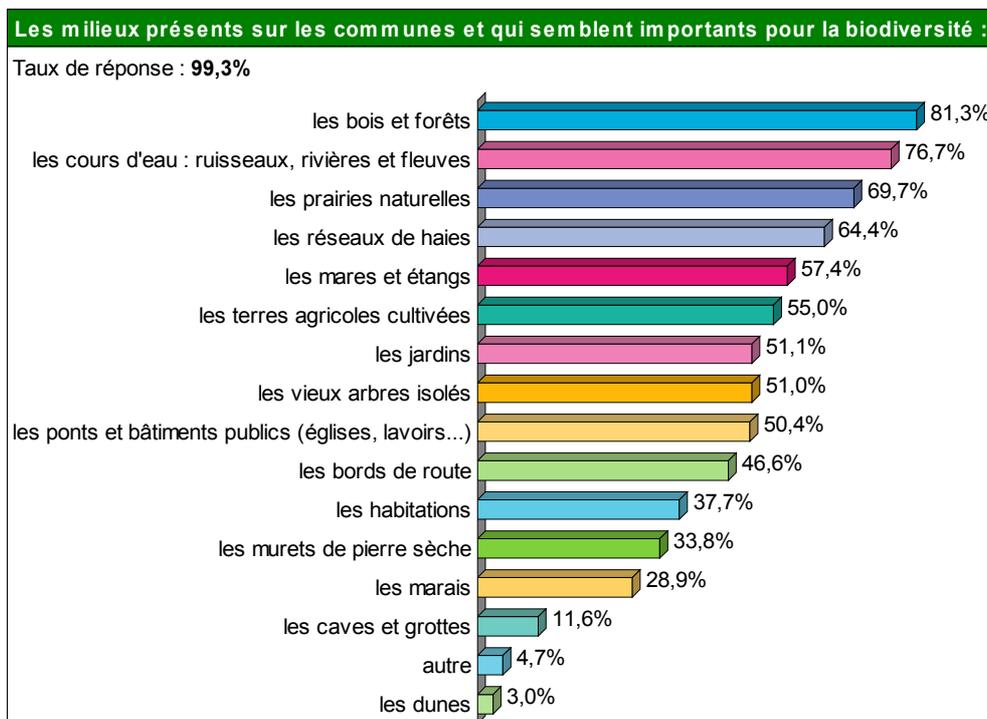
Moyennes obtenues sur questions fermées. Cités dans "autre" : l'intensification de l'agriculture, le manque de connaissances et le manque de respect de la part de la population, l'évolution des modes de vie, l'évolution du climat.

**80% des communes pensent que les bois et les forêts sont importants pour la biodiversité sur leur territoire**

Les bois et les forêts, ainsi que les cours d'eau sont les milieux présents sur les communes qui sont importants pour plus des trois quarts d'entre

elles. Viennent ensuite les prairies naturelles et les réseaux de haies.

Les dunes se placent en dernière position du fait de la faible proportion de communes situées sur le littoral, à l'échelle de la Charente-Maritime, le pourcentage passe de 3 % à 8%.



Moyennes obtenues sur questions fermées. Cités dans "autre" : anciennes carrières, pelouses calcicoles, les puits.

### Pour info...

En Vienne, 60 % des communes pensent que les bords de route sont importants pour la biodiversité, contre environ 40 % pour les autres départements. Dans ce département, Vienne Nature conduit un projet de "Valorisation de la biodiversité des bords de routes et chemins" auprès des communes. Plus d'infos sur <http://www.vienne-nature.asso.fr/> rubrique Flore et Habitats

### Les collectivités, interlocutrices privilégiées des communes sur la biodiversité

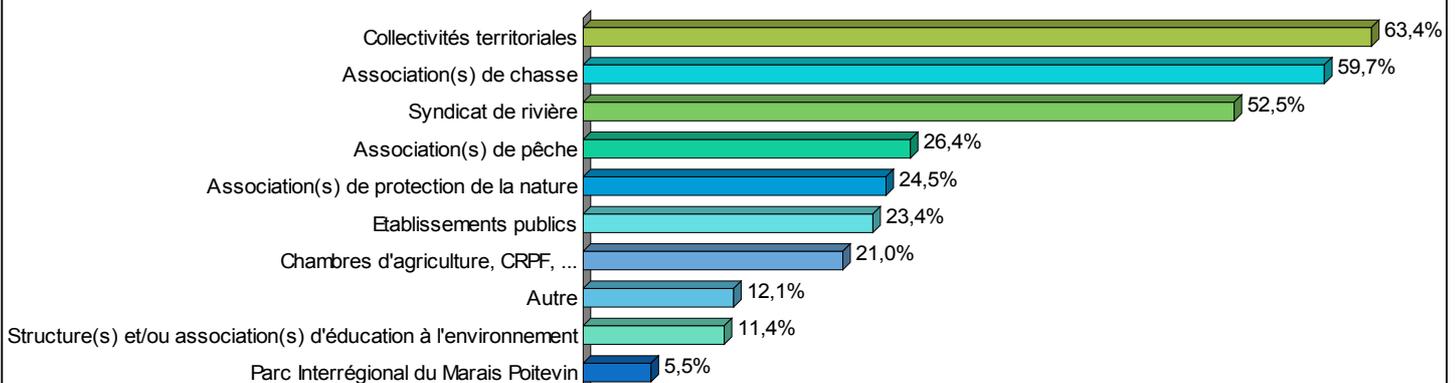
Plus de la moitié des communes affirment être en contact avec d'autres collectivités pour participer, soutenir ou initier des actions en faveur de la biodiversité. Les associations

cynégétiques ainsi que les Syndicats de rivière sont également très présents.

Le pourcentage de communes en contact avec le Parc Interrégional du Marais Poitevin est de 9 % en Deux Sèvres et de 10 % en Charente-Maritime.

### Les organisations qui participent, soutiennent, initient des actions en faveur de la biodiversité et/ou avec qui les communes sont en contact :

Taux de réponse : 95,4%



Moyennes obtenues sur questions fermées. Cités dans "autre" : La FREDON, l'UNIMA, le CETEF, les écoles/lycées, les associations de jardiniers, les organismes de formation (CNFPT, MFR), le réseau BASE.

### De nombreuses premières actions menées:

Les communes se sont déjà impliquées dans des actions en faveur de la biodiversité. C'est la réduction de l'éclairage nocturne qui a été majoritairement réalisée, par plus de la moitié des communes répondantes. Les bords de route sont fauchés tardivement, les fossés et les rivières entretenus, et des haies préservées ou plantées, pour un grand nombre d'entre elles.

La formation des agents techniques a déjà été réalisée mais est également en cours pour un tiers des communes répondantes. La gestion différenciée des espaces verts, l'entretien écologique des chemins, et les actions de sensibilisation à destination des scolaires sont également en cours.

La lutte contre les espèces envahissantes est en cours et est également souhaitée pour les années à venir, comme la création des mares, les inventaires ou encore les actions de sensibilisation à destination du grand public.

### Pour info...

En 2012, la Région va lancer un appel à projet "1000 mares, îlots de biodiversité", soutenant la création et la restauration de mares en Poitou-Charentes. Plus d'infos à venir sur [www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr) rubrique biodiversité et eau

L'installation de nichoirs est souhaitée pour les prochaines années et fait partie du peu de projets envisagés à court terme, avec la préservation ou la plantation de haies pour les communes n'ayant pas déjà réalisé ce type d'actions.

Des précautions doivent être prises quant à l'interprétation des résultats, au regard du faible taux de réponses à cette question pour certaines propositions (la création de mares, l'installation

de nichoirs, les inventaires de la faune et de la flore ainsi que la lutte contre les espèces envahissantes).

Les actions pour la biodiversité conduites sur les communes :					
	Réalisé	En cours	En projet d'ici un an	Serait souhaitable pour les prochaines années	
La réduction de l'éclairage nocturne	57,4%	21,0%	5,3%	16,2%	
La préservation et/ou plantation de haies	45,1%	20,8%	7,6%	26,5%	
L'entretien des fossés et des rivières	48,8%	30,6%	3,4%	17,2%	
La fauche tardive des bords de routes	49,3%	33,3%	4,4%	13,0%	
La formation d'agents techniques	43,8%	34,7%	6,8%	14,7%	
L'entretien écologique des chemins	33,3%	39,5%	3,2%	24,0%	
Les actions de sensibilisation : scolaires	31,5%	34,6%	4,9%	28,9%	
La gestion différenciée des espaces verts	30,0%	41,3%	4,9%	23,8%	
Les inventaires de la faune et la flore	24,6%	16,3%	4,9%	54,2%	
La lutte contre les espèces envahissantes	20,8%	38,4%	4,6%	36,2%	
Les actions de sensibilisation : grand public	19,4%	30,6%	7,1%	42,9%	
L'installation de nichoirs sur les bâtiments communaux	20,3%	14,9%	9,6%	55,2%	
La création de mares	19,6%	11,6%	6,9%	61,9%	

Moyennes obtenues sur questions fermées. Valeurs les plus fortes surlignées en jaune

## La Trame Verte et Bleue et le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

### Les deux tiers des communes ont connaissance de la Trame Verte et Bleue

La majorité des communes ont connaissance de l'existence de la Trame Verte et Bleue.

En revanche, elles sont nombreuses à ne pas connaître sa structuration régionale, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Ce sont les Schémas d'Aménagement et de

L'élaboration des SCOT et PLU est également à l'origine de l'obtention des informations reçues, ainsi que l'intervention des médias.

Connaissance de la Trame Verte et Bleue par les communes :	
Taux de réponse : 96,8%	
	% cit.
oui	67,5%
non	32,5%

Connaissance du SRCE par les communes :	
Taux de réponse : 87,6%	
	% cit.
oui	33,4%
non	66,6%

Gestion des Eaux (SAGE) et les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qui semblent être les premiers vecteurs de connaissance sur l'existence de la démarche globale et régionale.

Cadre d'obtention des informations TVB	
	oui
Schéma d'Aménagement des eaux (SAGE, SDAGE, ...)	40,5%
Document d'urbanisme (SCOT, PLU, ...)	38,5%
Médias (Presse, internet...)	29,1%
Association des maires de France	24,5%
Autre	8,4%

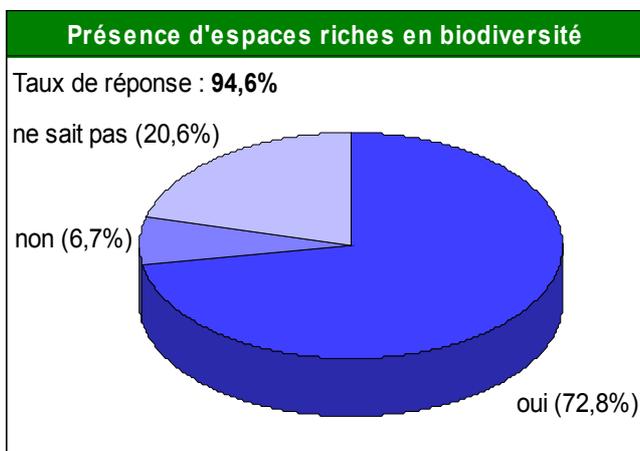
Moyennes obtenues sur questions fermées. Pas de précisions pour "Autre"

Cadre d'obtention des informations SRCE	
	oui
Schéma d'Aménagement des eaux (SAGE, SDAGE, ...)	12,4%
Médias (Presse, internet...)	11,7%
Document d'urbanisme (SCOT, PLU, ...)	11,4%
Association des maires de France	7,0%
Autre	4,7%

Moyennes obtenues sur questions fermées. Pas de précisions pour "Autre"

## Les communes sont conscientes de la richesse de leur territoire

Trois quarts des communes affirment posséder sur leur territoire des espaces riches en biodiversité. Le quart restant étant majoritairement composé de communes qui ne se prononcent pas. Elles citent majoritairement (par ordre décroissant) les rivières et cours d'eau, les bois et forêts, les marais, les vallées, les zones Natura 2000, les berges des cours d'eau, les prairies, les bocages et réseaux de haies, les zones humides, les ZNIEFF, les parcs et jardins, ainsi que les mares et les étangs.



## Peu de mesures ont d'ores et déjà été prises pour préserver ces richesses

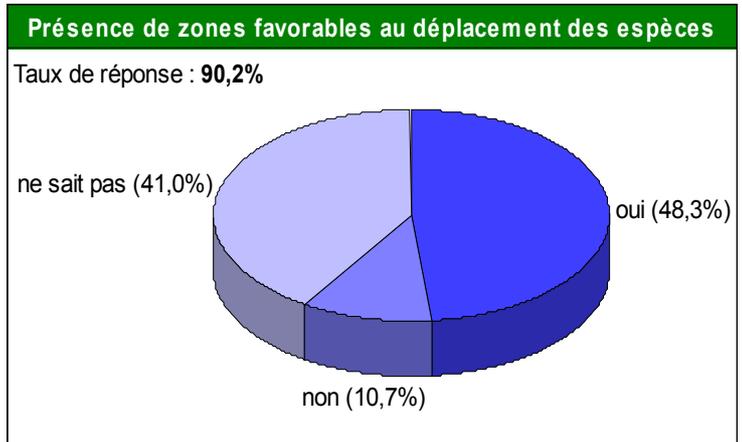
Seulement un tiers des communes déclare avoir pris des mesures pour préserver la biodiversité, bien qu'elles soient conscientes de sa richesse sur leur territoire.

Le pourcentage augmente pour les communes pensant qu'il existe sur leur territoire des espaces riches en biodiversité ainsi que des zones favorables à son déplacement. La moitié d'entre elles ont d'ores et déjà engagé des actions en lien avec la Trame Verte et Bleue.

La plupart d'entre elles affirment avoir pris en compte la Trame Verte et Bleue dans leurs Plans Locaux d'Urbanisme, en protégeant certaines zones. Elles citent aussi des

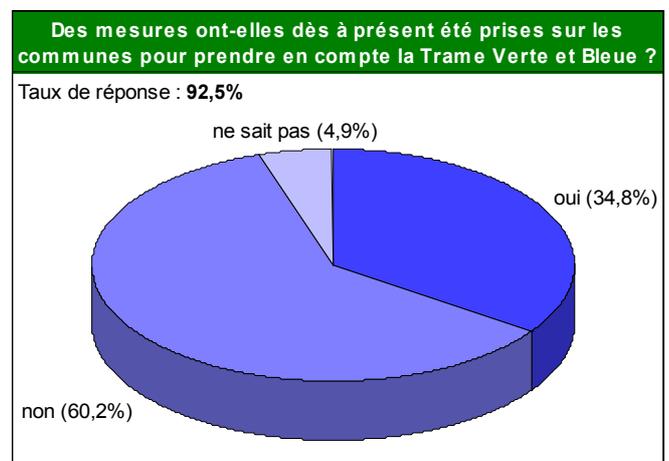
La moitié estime qu'elle possède des zones favorables au déplacement des espèces. Il s'agit selon ces communes (du plus au moins cité), des bois et forêts, des rivières et cours d'eau, des réseaux de haies, des marais, des vallées, et des cultures céréalières en plaines.

Seulement 10% sont convaincues qu'elles n'en possèdent pas, les autres l'ignorant.



5 % des communes pensent qu'il n'existe sur leur territoire ni espaces riches en biodiversité, ni zones favorables au déplacement des espèces. 93 % des communes qui déclarent posséder des zones favorables au déplacement des espèces pensent également posséder des espaces riches en biodiversité.

replantations de haies ou d'arbres, des inventaires, et la réduction de l'emploi des pesticides.



### Pour info...

En adhérant à la Charte régionale “Terre Saine, votre commune sans pesticides”, les communes bénéficient d'un appui pour réduire et ne plus utiliser de pesticides. A ce jour, plus de 200 communes se sont déjà engagées.

Rendez-vous sur <http://www.terresaine-poitou-charentes.fr/>

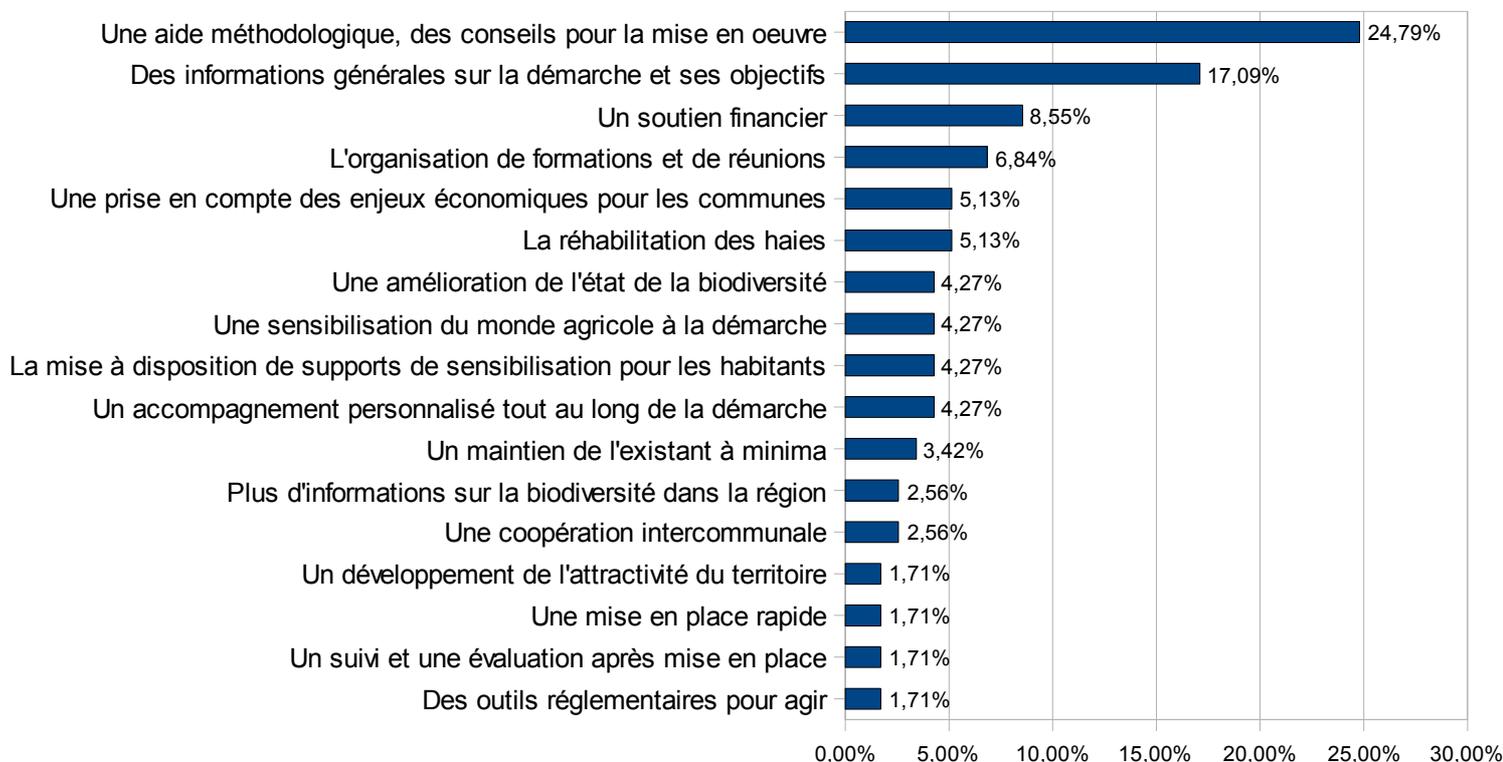
## Principales attentes et interrogations des communes

### La moitié des communes ont des attentes et/ou des interrogations vis-à-vis de la Trame Verte et Bleue

Une aide méthodologique, ainsi que des conseils pour la mise en oeuvre de la démarche, des informations, un soutien financier, sont les attentes les plus formulées.

Parmi les inquiétudes des communes, on retrouve en tête des interrogations sur le soutien qui leur sera apporté. Elles s'interrogent également sur les moyens de remporter l'adhésion des habitants et des agriculteurs, les contraintes éventuelles et les coûts engendrés.

### 48% des communes ont des attentes vis à vis de la TVB :



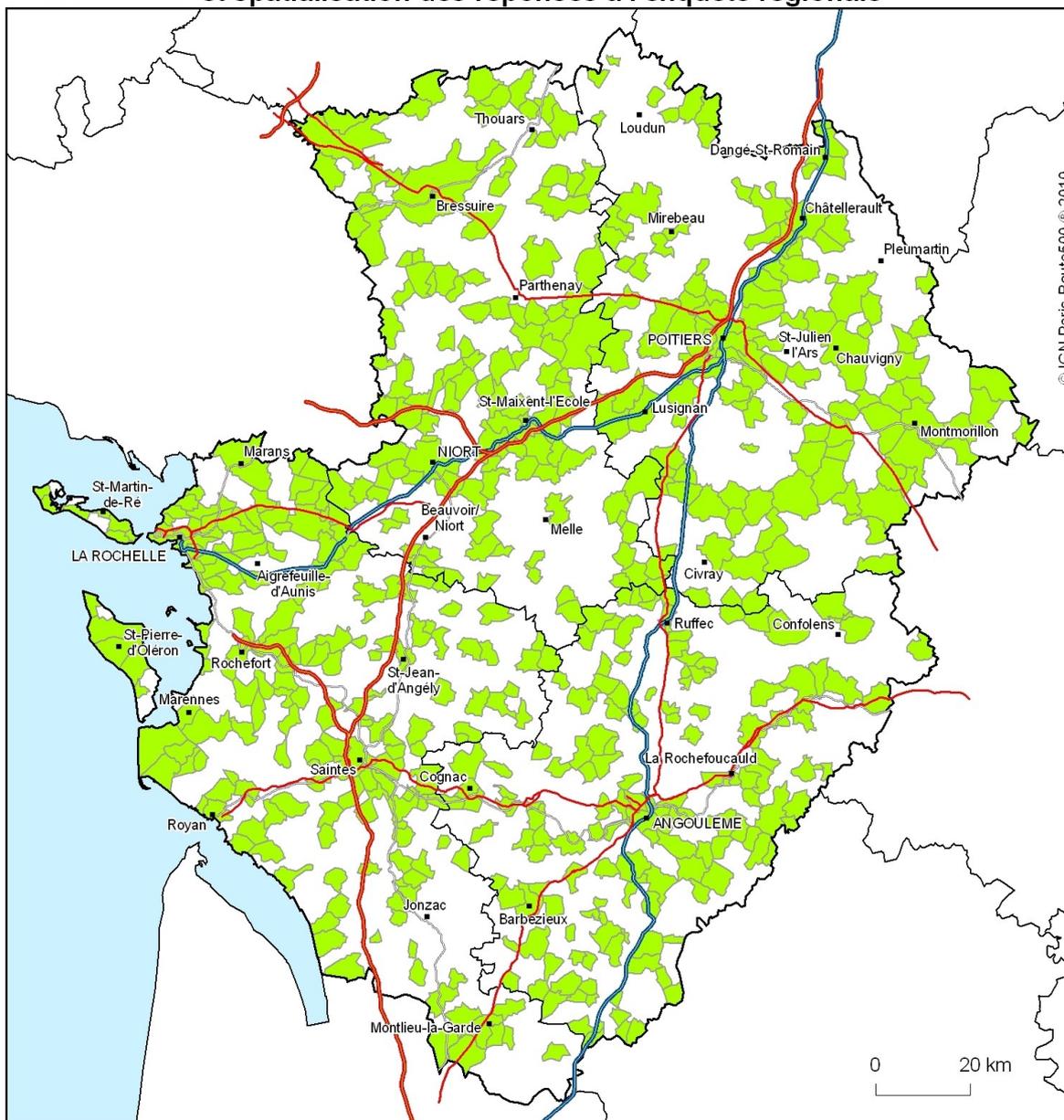
## 36% des communes ont des interrogations vis à vis de la TVB :



### ***En conclusion***

**Les résultats de l'enquête montrent l'importance qu'accordent les communes à la biodiversité. Importante sur les territoires comme pour les conseillers municipaux, elle semble l'être également pour les habitants. Toutes les communes qui ont répondu ont soit réalisé une ou plusieurs actions en faveur de la biodiversité, soit elles en prévoient pour les années à venir. Certaines ont d'ores et déjà pris des mesures pour prendre en compte la Trame Verte et Bleue. Un travail de communication vis-à-vis de la démarche reste nécessaire, notamment sur l'existence du Schéma Régional de Cohérence Ecologique, moins connu. Les 13 réunions territoriales, qui auront lieu du 30 janvier au 23 février 2012 sur l'ensemble de la région Poitou-Charentes, permettront de répondre aux attentes et interrogations des élus. Grâce à l'action des communes, la démarche participative prend tout son sens et va permettre de cibler leurs besoins spécifiques pour une appropriation effective et la mise en oeuvre d'actions concrètes sur le territoire régional.**

## REGION POITOU-CHARENTES Infrastructures de transport et spatialisation des réponses à l'enquête régionale



### Réponses à l'enquête

commune concernée

### Réseau routier

Autoroute

Nationale

### Réseau ferré

ligne TGV

TER Poitou-Charentes

Source : Conseil Régional Poitou-Charentes (décembre 2011)

© IAAT Poitou-Charentes 2011